

AFPA : préserver le service public de l'emploi et la santé des agents

La Confédération apporte tout son soutien à la section fédérale FO de l'AFPA en lutte depuis octobre 2018 contre la mise en œuvre d'un plan social qui prévoit la suppression de 1 541 postes d'ici 2020 et la fermeture de 38 établissements.

La section fédérale AFPA Force Ouvrière a pris ses pleines responsabilités en menant des négociations avec la DG afin de trouver des solutions concrètes, évitant notamment les licenciements des personnels concernés.

Le 27 juin, la décision du juge des référés du TGI de Bobigny concernant l'action de l'IC-CHSCT et des 6 CHSCT était la suspension du plan de réorganisation et la demande à l'AFPA de procéder à une évaluation précise des risques psychosociaux en lien avec les tâches et la charge de travail supplémentaires supportées par les salariés.

Depuis plus de dix ans, la section fédérale AFPA Force Ouvrière n'a eu de cesse d'alerter les directions devant les indicateurs de santé alarmants des bilans sociaux.

Ces faits donnent raison à Force Ouvrière qui avait dénoncé la précipitation de la direction et les délais trop contraints qu'elle imposait dans la mise en œuvre de son projet de réorganisation.

Il y a maintenant urgence, les ministères de tutelles et la direction doivent prendre leurs responsabilités et répondre aux attentes et revendications des salariés.

La Confédération considère que la Direction générale et les ministères de tutelle ne peuvent ignorer à présent cette décision du TGI de Bobigny et le droit d'alerte formulé par l'IC-CHSCT. A cet effet, ils doivent prendre d'urgence toutes les mesures de prévention et répondre aux attentes et revendications des salariés de l'AFPA fragilisés par ce plan social et cette réorganisation.

La Confédération Force Ouvrière apporte tout son soutien à sa section fédérale. Il en va de l'avenir de ce service public de l'emploi et de la santé des agents !

Paris, le 2 juillet 2019

Contact :

Nathalie HOMAND
Secrétaire confédérale

**Secteur de l'Economie et
du Service public**

✉ nhomand@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.45